

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Madame MARTIN) - Monsieur AVENA (pouvoir Monsieur PRIBETICH) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame TENENBAUM (pouvoir Madame MARTIN-GENDRE) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

**Membres absents** :

Monsieur N'DIAYE

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno en vue de l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin – Avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SPLAAD - Approbation**

Monsieur PRIBETICH expose :

Par délibération en date du 27 septembre 2021, la Ville de Dijon a décidé de déléguer à la SPLAAD le soin de réaliser en son nom et pour son compte, l'opération de réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno à Dijon, en vue de l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin. Elle lui a conféré à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des

attributions du Maître de l'ouvrage, dans le cadre d'une convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage notifiée le 14 octobre 2021.

Une erreur matérielle a été relevée à l'article 13 de la convention de prestations intégrées « Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire ». Le montant des dépenses provisoires est annoncé rémunération du mandataire incluse, ce qui n'est pas en cohérence avec le bilan prévisionnel de l'opération figurant à l'annexe 2 de la convention et approuvé par le Conseil Municipal du mandant le 27 septembre 2021.

L'objet du présent projet d'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées est donc de rectifier cette erreur matérielle.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- Approuver l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'Hôtel Bouchu d'Esterno à Dijon, en vue de l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin annexé au présent rapport.

2 – Autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**